Nations Unies S/2014/319



Conseil de sécurité

Distr. générale
6 mai 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

I. Introduction

1. Faisant suite à la demande formulée par le Président du Conseil de sécurité dans sa déclaration du 25 novembre 2013 (S/PRST/2013/18), dans laquelle le Conseil m'a prié de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (voir S/2012/481, annexe), le présent rapport rend compte des tendances d'ordre politique et sécuritaire majeures à l'œuvre dans la sous-région de l'Afrique centrale depuis la parution de mon dernier rapport du 14 novembre 2013 (S/2013/671), des progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat et de l'action menée pour contrer la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur et remédier aux effets de ses activités.

II. Principaux faits nouveaux survenus dans la sous-région de l'Afrique centrale

2. Depuis la publication de mon dernier rapport, la sous-région de l'Afrique centrale a continué de connaître une dégradation de la situation générale en République centrafricaine s'accompagnant de répercussions toujours plus fortes à l'échelon régional, une expansion, au-delà du territoire nigérian, des activités de Boko Haram qui se sont étendues à d'autres pays de la sous-région, la menace du terrorisme ainsi que l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée qui continue de susciter des préoccupations, le trafic des espèces sauvages et la criminalité transnationale organisée. Ensemble, ces problèmes ont eu des incidences néfastes sur la situation humanitaire dans la sous-région.

14-32068 (F) 070514 070514





A. Situation politique et socioéconomique

3. Au cours de la période considérée, les États d'Afrique centrale à titre individuel, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont continué de se mobiliser pour trouver des solutions à la crise complexe qui sévit en République centrafricaine. Le Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale a également examiné la situation dans ce pays au cours de sa trente-septième réunion ministérielle, tenue du 19 au 23 décembre 2013 à N'Djamena.

4. Sur le plan politique, le Tchad, en sa qualité de Président de la CEEAC, a convoqué les 9 et 10 janvier le sixième Sommet extraordinaire de la Communauté consacré à la situation en République centrafricaine. Ce sommet a débouché sur la démission, le 10 janvier 2014, du Chef de l'État de la transition, M. Michel Djotodia, et du Premier Ministre, M. Nicolas Tiangaye. Peu après, le Conseil national de la transition élisait Mme Catherine Samba-Panza nouveau Chef de l'État de la transition, à la suite de quoi un nouveau Premier Ministre, M. André Nzapayeké, a été nommé.

5. Au cours de la période considérée, le Gabon a tenu, le 14 décembre 2013, des élections municipales et départementales qui se sont déroulées dans la paix et le calme et se sont soldées par une victoire triomphale du Parti démocratique gabonais au pouvoir. Le 24 janvier 2014, le Président Ali Bongo Ondimba a nommé M. Daniel Ona Ondo, membre du Parti démocratique gabonais, nouveau Premier Ministre et Chef du Gouvernement pour succéder à M. Raymond Ndong Sima.

6. Au Tchad, le Premier Ministre, M. Kalzeubé Payimi Deubet, a remanié son cabinet pour la quatrième fois depuis sa nomination en novembre 2013. Le remaniement ministériel précédent avait eu lieu en février 2014. Le Gouvernement, initialement composé de 42 membres, n'en compte désormais plus que 27 (21 ministres et 6 secrétaires d'État) et certains ministères ont été fusionnés. Il s'agit là du réaménagement le plus radical opéré depuis 10 ans.

7. À Sao Tomé-et-Principe, le refus de la garde présidentielle de reprendre ses fonctions au retour de mission du Président Manuel Pinto da Costa a provoqué des tensions. La démission, le 13 février, du chef d'état-major des armées a donné lieu à des rumeurs de complot visant à déstabiliser le pays. Les tensions se dissiperont à la suite du dialogue engagé par le Gouvernement et le Premier Ministre. Le pays doit tenir des élections législatives à la fin de 2014.

8. La demande d'admission à la Communauté des pays de langue portugaise présentée par la Guinée équatoriale a été acceptée le 20 février après que ce pays a annoncé un moratoire sur la peine de mort. La décision sera officiellement entérinée lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement qui aura lieu au Timor-Leste en juillet 2014.

9. Les initiatives dans le sens de l'intégration régionale et de la liberté de mouvement à l'intérieur de la région de la CEMAC ont pris un tour nouveau le 8 novembre 2013, lorsque la Guinée équatoriale est revenue sur sa décision d'appliquer le régime de libre circulation des personnes dans la région à compter du 1er janvier 2014, allant ainsi à l'encontre de la décision prise antérieurement par les chefs d'État de la CEMAC en juin 2013. La Guinée équatoriale a fait part de sa

crainte que le régime de suppression des visas ne réduise les possibilités d'emploi de ses citoyens. Le Gabon est lui aussi revenu sur sa décision. Les quatre autres pays de la région desservis par la CEMAC (Cameroun, République centrafricaine, République du Congo et Tchad) ont procédé à la mise en place du régime d'exemption de visa pour leurs ressortissants. Le 12 mars, à la suite de consultations entre le Président de la CEMAC, M. Ali Bongo Ondimba, et le Président de la Commission de la CEMAC, M. Pierre Moussa, il a été décidé de transférer de Bangui à Libreville le siège de la CEMAC étant donné l'insécurité qui continuait de régner en République centrafricaine.

10. D'après les données communiquées par la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU, les pays d'Afrique centrale ont enregistré une croissance économique de 4,3 % en 2013, ce qui représentait une baisse de 1,3 % par rapport au taux de croissance de 2012. Cette baisse est imputable à une réduction de la production pétrolière et à la stagnation du secteur agricole dans la région. L'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la République du Congo et Sao Tomé-et-Principe ont connu une expansion économique tandis que les économies de la République démocratique du Congo et du Tchad ont été en déclin. Une croissance négative a été enregistrée en République centrafricaine (-14,5 % contre 3,9 %) et en Guinée équatoriale (-12,1 % contre 9,5 %). En 2014, les pays d'Afrique centrale devraient connaître une croissance économique de 6,7 %, en grande partie sous l'effet de la forte demande de pétrole sur les marchés mondiaux. Toutefois, la persistance de la crise sociopolitique en République centrafricaine et les problèmes de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo sont autant de facteurs susceptibles de nuire aux perspectives économiques de l'ensemble de la région.

B. Situation sur le plan de la sécurité

11. La crise qui persiste en République centrafricaine n'a cessé d'influer sur la sécurité dans la sous-région de l'Afrique centrale. De plus, l'évolution de la situation dans la région sahélo-saharienne, en particulier dans le nord-est du Nigéria et en Libye, ainsi que dans le golfe de Guinée demeurait préoccupante étant donné les répercussions qu'elle pourrait avoir sur la stabilité des États d'Afrique centrale. Au cours de la période considérée, de multiples initiatives ont été lancées aux niveaux sous-régional et bilatéral en vue de renforcer la coopération et la coordination concernant le contrôle des frontières et de faire ainsi face aux menaces croissantes que représentent les activités de terrorisme et de trafic.

12. En République centrafricaine, la sécurité n'a cessé de se détériorer, ce dont se ressentaient de plus en plus les pays voisins. Comme suite aux décisions prises par le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) a pris, le 19 mars 2013, la relève de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique dirigée par la CEEAC. Le Burundi, la Guinée équatoriale et le Rwanda ont déployé des forces près de la MISCA pendant la période considérée, et le Tchad a retiré ses 850 soldats le 13 avril 2014.

13. Au cours de la période considérée, Boko Haram a étendu ses activités, au-delà du nord-est du Nigéria, à d'autres pays de la sous-région de l'Afrique centrale. Il est soupçonné d'avoir lancé trois attaques simultanées à proximité de la frontière entre

le Nigéria et le Cameroun et il serait aussi responsable de l'enlèvement, le 5 avril, de deux prêtres italiens et d'une religieuse canadienne dans le nord du Cameroun. Le 13 avril, les forces de sécurité camerounaises ont tué par balles trois militants suspects de Boko Haram à Amchide près de la frontière nigériane. Le même jour, deux agents de sécurité au poste de contrôle camerounais ont été blessés.

14. Les répercussions de plus en plus fortes des activités de Boko Haram à l'échelon régional ainsi que la menace croissante que représentent le terrorisme et les activités illicites en Afrique centrale ont incité les pays de la région à manifester de nouveau leur volonté de renforcer les accords bilatéraux et sous-régionaux pour faire face aux menaces que représente le terrorisme pour la sécurité. Les 17 et 18 mars, les chefs de la défense et de l'armée des six pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad (Cameroun, Libye, Niger, Nigéria, République centrafricaine et Tchad), réunis au Cameroun, sont convenus de mettre en place une Force spéciale mixte multinationale capable d'intervenir pour faire face aux menaces des militants. Par ailleurs, le Service des douanes nigérian et des représentants du Bénin, du Cameroun, du Niger et du Tchad ont tenu, le 26 mars à Abuja, une réunion d'urgence afin de mettre sur pied un système de patrouille frontalière mixte pour lutter contre l'insurrection, le terrorisme et le trafic d'armes légères. Le Nigéria, le Cameroun et le Tchad ont également renforcé leur coopération à l'échelon bilatéral pour mieux assurer la coordination des activités de contrôle des frontières. Le 9 avril, l'armée nigériane a annoncé que des troupes de la Force spéciale mixte effectuant une patrouille dans le bassin du lac Tchad avaient déjoué un attentat monté par des individus soupçonnés d'être des terroristes contre des villages, dans la région, et que des armes et des munitions abandonnées par les terroristes en fuite avaient été récupérées.

15. La situation dans la région sahélo-saharienne demeurait une source de préoccupation pour la sous-région. La porosité des frontières et la faiblesse de l'État dans tout le Sahel, auxquelles venaient s'ajouter les problèmes particuliers de la Libye et du Mali, créent des conditions propices à la multiplication des activités illicites, voire à la déstabilisation de l'Afrique centrale. Le 16 février, les chefs d'État du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad ont créé à Nouakchott, le Groupe des 5 pays du Sahel qui a pour mission de renforcer la coordination entre les pays du Sahel pour les questions d'infrastructure, de développement et de sécurité.

16. Les actes de piraterie, les vols à main armée commis en mer, la criminalité organisée et la pêche illégale non déclarée et non réglementée dans la région du golfe de Guinée continuent de mettre en péril la paix, la sécurité et le développement socioéconomique des États côtiers et sans littoral dans les sous-régions de l'Afrique centrale et de l'Afrique de l'Ouest. Le golfe de Guinée est désormais la région la plus touchée par les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer. Le coût de la piraterie en termes de biens volés, de sécurité et d'assurance, y est estimé à quelque 2 milliards de dollars des États-Unis. Au cours de la période considérée, le Système mondial intégré d'information sur les transports maritimes de l'Organisation maritime internationale a enregistré 17 cas de piraterie et de vols à main armée commis en mer dans le golfe de Guinée, dont 30 % au large des côtes de la République du Congo. Depuis la tenue du Sommet des chefs d'état et de gouvernement sur la sûreté et la sécurité maritimes dans le golfe de Guinée, à Yaoundé en juin 2013, des progrès ont été accomplis dans la mise en place

du Centre de coordination interrégional avec l'établissement d'un plan d'action pour 2014-2016.

17. Le pillage est demeuré un motif de vive préoccupation pour plusieurs gouvernements Centre-africains. Le 13 décembre, la CEEAC a signé des accords prévoyant la mise en œuvre d'activités destinées à lutter contre le braconnage avec les six organismes ci-après : l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), l'Agence gabonaise des parcs nationaux, le Fonds mondial pour la nature, l'Union internationale pour la conservation de la nature, Conservation Justice et la fondation Aspinall. Le Président gabonais Ali Bongo Ondimba et le Président tchadien Deby Itno ont assisté à une conférence sur le trafic des espèces sauvages, tenue le 13 février à Londres. De concert avec les dirigeants du Botswana et de la République-Unie de Tanzanie, les Présidents Bongo et Deby Itno se sont engagés à cette occasion à respecter un moratoire de 10 ans sur la vente de leurs stocks d'ivoire en vue d'assurer la protection des éléphants. Les dirigeants des pays centrafricains, de même que les autres chefs d'État et représentants des gouvernements africains ont publié une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé leur volonté résolue de mettre en œuvre intégralement et efficacement les décisions et les résolutions se rapportant à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, et d'éliminer le marché de produits illégaux dérivés des espèces sauvages, de renforcer les cadres juridiques connexes et d'aider les populations touchées par le trafic des espèces sauvages à trouver des moyens de subsistance durables.

C. Situation humanitaire et droits de l'homme

18. Au cours de la période considérée, la situation humanitaire et des droits de l'homme dans la sous-région est demeurée préoccupante en raison essentiellement de la violence intercommunautaire et de la déliquescence de l'autorité de l'État qui persistait en République centrafricaine ainsi que de leurs répercussions à l'échelon sous-régional. De nombreuses violations des droits de l'homme, notamment des actes de violence à l'encontre des femmes, y compris des viols, commis par des rebelles et d'autres combattants en République centrafricaine ont été documentés par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en février 2014.

19. À la suite de l'attaque lancée les 5 et 6 décembre 2013, par le groupe anti-balaka contre les positions de l'ex-Séléka à Bangui, la sécurité s'est énormément détériorée en République centrafricaine, et l'on a assisté à une escalade de la violence intercommunautaire, qui a provoqué de nouveaux déplacements de population. Les milices anti-balaka et leurs sympathisants ont pris pour cible la population musulmane, contraignant des milliers de personnes à fuir la République centrafricaine et intensifiant considérablement les effets de la crise sur les pays voisins. Au 30 avril 2014, plus de 346 000 Centrafricains, dont près de 100 000 depuis décembre 2013 s'étaient réfugiés dans les pays voisins. On estime à plus d'un million les personnes déplacées à la fois à l'intérieur du pays et à l'étranger.

20. Les gouvernements et les organismes des Nations Unies dans la sous-région continuent de s'efforcer de gérer les conséquences humanitaires sociales, économiques et sécuritaires de la crise à l'échelon régional avec des moyens et des ressources extrêmement limitées. En raison de la détérioration de la situation, le Tchad et le Cameroun ont facilité le rapatriement d'environ 110 000 de leurs

ressortissants, et d’autres pays ont sollicité l’aide des organisations internationales pour rapatrier leurs nationaux.

21. Les activités de Boko Haram ont également eu des répercussions humanitaires néfastes sur l’Afrique centrale, en particulier au Cameroun et au Tchad. Les combats opposant l’armée nigériane et Boko Haram ont chassé vers le Cameroun, le Niger et le Tchad environ 57 000 réfugiés et immigrants rapatriés nigérians, dont on soupçonnait qu’ils comptaient parmi eux des insurgés, et ont encore aggravé une situation humanitaire déjà dramatique dans ces pays. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires opérationnels procèdent à l’enregistrement des réfugiés et à leur réinstallation hors de la région frontalière, comme prévu par le droit international des réfugiés.

22. En application d’un décret présidentiel publié le 18 février au Cameroun, un grand nombre de prisonniers camerounais, dont quelques personnalités qui avaient été condamnées pour actes de corruption, ont été libérés. En revanche, fait sans précédent, un ministre en exercice a été arrêté le 31 mars pour détournement de fonds. Le mandat d’arrêt a été annulé peu après et le ministre libéré le lendemain.

23. La République du Congo a annoncé qu’elle avait ratifié la Convention relative aux droits des personnes handicapées, les instruments requis à cet effet ayant été signés en février 2014. C’est le deuxième État membre de la CEMAC à avoir ratifié la Convention après le Gabon en 2008. La République du Congo a également progressé dans l’application d’une loi relative à la promotion des droits des populations autochtones, adoptée en février 2011.

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l’Afrique centrale

A. États Membres et organisations sous-régionales apportant leur soutien

24. Au cours de la période considérée, le BRENUAC a entretenu le dialogue avec les principales parties prenantes dans le but d’aider à prévenir les conflits violents et à promouvoir la paix et la sécurité régionales. En exécution de son mandat il a continué à mener des activités thématiques dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix.

25. Mon Représentant spécial a poursuivi ses consultations régulières avec le Secrétaire général de la CEEAC sur des questions d’intérêt commun, les hauts responsables de la CEEAC et du BRENUAC ayant par ailleurs continué de se réunir périodiquement aux niveaux politique et technique.

26. Le 2 décembre, des représentants de la CEEAC ont participé à l’exposé annuel du BRENUAC devant le corps diplomatique au Gabon et ont évoqué pour la première fois, devant des ambassadeurs et des représentants d’organisations internationales, la coopération entre la Communauté économique et l’Union africaine, notamment en ce qui concerne la transition de l’opération de paix de la Mission de consolidation de la paix en Centrafrique, dirigée par la CEEAC, à la MISCA.

27. Le BRENUAC a participé à trois ateliers consacrés à la criminalité transfrontière et à la coopération, organisés par la CEEAC de février à avril au

Burundi, en République du Congo et au Cameroun, qui ont été l'occasion notamment de recenser les principaux obstacles au développement et à l'intégration régionale résultant de la criminalité transfrontière et d'adopter un certain nombre de mesures pratiques visant à résoudre des problèmes connexes. Le BRENUAC a également continué de coopérer utilement avec la CEEAC à mettre en œuvre les décisions issues du sommet de Yaoundé de juin 2013 afin de faire face à l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée. Le BRENUAC a aidé en outre la CEEAC à participer efficacement à ces missions ainsi qu'à la trente-septième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale.

28. Des consultations se sont tenues à Libreville avec des responsables de la CEMAC et de la Guinée équatoriale au sujet du renforcement de l'intégration régionale des six États membres de la CEMAC (Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, République du Congo et Tchad). Face aux obstacles à l'institution d'un régime d'exemption de visa, à compter du 1er janvier 2014, les responsables du BRENUAC et de la CEMAC ont entrepris de convenir d'activités conjointes en vue d'encourager la mise en place rapide et sans heurt du régime d'exemption de visa envisagé (voir par. 9 ci-dessus).

29. Mon Représentant spécial s'est rendu en mission au Tchad, au Cameroun, en République du Congo et en République démocratique du Congo, pour évaluer sur place les conséquences humanitaires et sécuritaires de la crise en République centrafricaine pour les pays voisins, ainsi que son contrecoup économique, social et politique.

30. Ont participé à ces missions au Cameroun, en République du Congo et en République démocratique du Congo les coordonnateurs résidents des Nations Unies et des représentants du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA) et de la CEEAC et, dans certains cas, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Les membres des délégations se sont notamment entretenus avec des représentants du Gouvernement, des membres du corps diplomatique, et de l'équipe de pays des Nations Unies ainsi que des réfugiés.

31. Au Tchad, quelque 92 000 réfugiés ont été immatriculés depuis décembre 2013; on a fait état d'un taux de malnutrition de 28 % à la frontière avec la République centrafricaine. Quelque 80 000 Tchadiens rapatriés de la République centrafricaine ont été accueillis par des familles qui, elles-mêmes, vivaient dans des conditions précaires.

32. Au Cameroun, les autorités locales et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ont immatriculé plus de 178 000 réfugiés au Cameroun, dont 81 000 depuis les événements du 5 décembre 2013 en République centrafricaine, auxquels viennent s'ajouter de 4 000 à 5 000 nouvelles personnes chaque semaine; l'immense majorité de ces réfugiés sont des femmes, des filles et des garçons, dont la survie dépend d'une assistance immédiate. Les zones d'accueil de réfugiés dans les localités frontalières de Garoua Boulai et de Bertoua, dans l'est du Cameroun, souffrent d'insalubrité, de pénurie d'eau potable, de taux de malnutrition élevés et du spectre de maladies endémiques, dont le choléra. Les établissements d'enseignement et les centres de santé dans ces régions sont saturés. Réinstaller les populations de réfugiés dans ces pays d'accueil reste une énorme entreprise, à laquelle il faut continuer de se consacrer à titre d'urgence.

33. La majorité des 56 000 et 16 000 réfugiés se trouvant respectivement en République démocratique du Congo et en République du Congo sont pour l'heure hébergés par des familles d'accueil dans des zones appauvries, où leur arrivée est encore venue mettre à mal des services sociaux et des infrastructures déjà dérisoires.

34. Mon Représentant spécial a été informé par les autorités des pays qu'il a visités ainsi que par les organismes des Nations Unies présents sur le terrain qu'ils avaient du mal à faire face à ce grand nombre de réfugiés. Si leur assistance a été financée à ce jour à l'aide de ressources extrabudgétaires et de fonds d'urgence modestes, l'afflux constant de réfugiés illustre l'écart grandissant entre les moyens d'intervention et des besoins humanitaires qui ne cessent d'augmenter. Face à cela, l'ONU a désigné un Plan régional interinstitutions d'intervention en faveur de la République centrafricaine, pour aider les gouvernements concernés.

35. Les conséquences sécuritaires de la crise centrafricaine et tout particulièrement la perspective de groupes armés qui franchissent la frontière de pays voisins et favorisent la prolifération des armes légères et de petit calibre sont également troublantes. Au Tchad, la sécurité à la frontière avec la République centrafricaine reste précaire et instable, du fait de l'activité croissante de groupes armés basés en République centrafricaine. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a signalé la présence de 252 enfants soldats de l'ex-Séléka dans la ville de Doba. Le Gouvernement tchadien a signifié, par la voie de son Ministère de la justice, son intention de signer un protocole aux fins de la libération de 46 enfants associés à l'ex-Séléka, qui sont actuellement détenus à Koro-Toro (Tchad). Des programmes de réintégration adaptés sont prévus pour ces 46 enfants à leur libération. Le Gouvernement tchadien s'est dit également préoccupé par l'afflux présumé de quantités considérables d'armes qui pourraient servir à déstabiliser le pays et la région dans l'avenir.

36. Au Cameroun, on a fait état de plusieurs attaques armées dans des localités et des villages limitrophes de la République centrafricaine, ce qui fait craindre que la dimension intercommunautaire du conflit dans ce pays pousse certains groupes armés de l'extérieur tels que Boko Haram, basé au Nigéria, à intervenir en République centrafricaine. En République du Congo, on assiste à la montée de la criminalité armée dans les agglomérations urbaines de Brazzaville et de Pointe Noire depuis le début de la crise centrafricaine.

37. Les interlocuteurs de mon Représentant spécial ont également souligné l'impact économique de la crise en République centrafricaine sur les pays voisins. Du fait de l'insécurité dans ce pays, l'activité commerciale avec les pays voisins, dont le Cameroun, a fortement baissé, notamment sur la voie de transit Douala-Bangui, ce qui est venu couper un axe économique vital pour la République centrafricaine, les fournisseurs camerounais et le port de Douala, retarder également l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence aux populations sinistrées de la République centrafricaine et en alourdir le coût.

B. Diplomatie préventive et consolidation de la paix

Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale

38. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a aidé à organiser la trente-septième réunion ministérielle du Comité, qui s'est tenue du 19 au 23 décembre 2013 dans la capitale tchadienne. Les ministres des affaires étrangères siégeant au Comité ont adopté la Déclaration de N'Djamena, dans laquelle ils disent la vive inquiétude que leur inspire la dégradation de la situation en République centrafricaine. Des experts ont examiné la situation d'ensemble en Afrique centrale sur les plans géopolitique et de la sécurité et dressé le bilan des initiatives en cours en vue de réduire les menaces que représentent le terrorisme, l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée, le commerce illicite des espèces sauvages et les activités des groupes armés. Le Cameroun a annoncé qu'il était le cinquième pays à ratifier la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, après la République centrafricaine, le Tchad, la République du Congo et le Gabon. La Convention entrera en vigueur dès qu'elle aura été ratifiée par six États Membres, ceux qui ne l'ont pas encore ratifiée étant encouragés à le faire. Les États membres du Comité consultatif permanent se sont félicités de l'initiative prise par la Guinée équatoriale d'accueillir la trente-huitième réunion ministérielle à Malabo, au premier semestre de 2014.

Lutte contre le terrorisme

39. Le BRENUAC a facilité la visite, du 2 au 5 décembre 2013, d'une délégation de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme (DECT) venue recenser les domaines de coopération avec le Gouvernement gabonais à l'application des résolutions 1373 (2001) et 1624 (2005) du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme. Le BRENUAC et la délégation ont évoqué, avec les autorités et les experts gabonais, les progrès enregistrés à ce jour, notamment l'adoption de textes d'application de la stratégie antiterroriste gabonaise.

40. En partenariat avec l'Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et en coopération avec le Gouvernement gabonais, le BRENUAC a organisé à Libreville, du 28 au 30 janvier 2014, un atelier dans le but d'arrêter la feuille de route en vue de l'élaboration d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et de contrôle des armes légères et de petit calibre dans la sous-région de l'Afrique centrale. L'atelier a été, pour les coordonnateurs nationaux de plusieurs États membres du Comité consultatif permanent, l'occasion d'adopter des principes et de convenir des conditions nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie intégrée, notamment en ce qui concerne la police et les services de renseignement. La stratégie intégrée devrait permettre aux États concernés de renforcer diverses institutions, conformément à la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, et de s'acquitter des obligations résultant des résolutions 1373 (2001), 1624 (2004) et 1963 (2010) du Conseil de sécurité.

41. En coopération avec la DECT et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le BRENUAC a organisé du 22 au 24 avril à Bujumbura une deuxième série d'ateliers consacrés au renforcement des capacités dans les domaines des douanes, de l'immigration, du contrôle des frontières et des armes

légères et de petit calibre. Les participants ont avancé dans l'élaboration d'une feuille de route de lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes légères et de petit calibre en République centrafricaine.

Droits de l'homme et consolidation de la paix

42. Comme suite à la résolution 1738 (2006) du Conseil de sécurité, portant protection des journalistes en temps de conflit armé qui prescrit le respect de leurs droits et de leur indépendance professionnelle, le BRENUAC et le bureau régional du HCDH pour l'Afrique centrale ont organisé conjointement, du 26 au 28 novembre 2013 à Douala (Cameroun), un atelier de renforcement des capacités des journalistes dans la sous-région. Inauguré par le Ministre camerounais de la communication, l'atelier était consacré à la formation à la déontologie et aux règles de la profession de journaliste. Les participants ont adopté une déclaration sur les médias, la paix et les droits de l'homme en Afrique centrale et créé un forum sous-régional pour faciliter le rôle des médias dans la promotion des valeurs démocratiques, des droits de l'homme et de la consolidation de la paix. Le BRENUAC et le HCDH ont continué d'apporter leur concours à ces activités.

43. L'entretien que mon Représentant spécial a eu le 11 mars 2014 avec le Président de la Confédération africaine de football à Yaoundé, a été l'occasion d'évoquer la relance d'actions conjointes dans le cadre de la coopération signée en novembre 2012 et les moyens de renforcer leur partenariat et notamment de mettre le football au service de la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.

Piraterie et vols à main armée au large des côtes des États du golfe de Guinée

44. Le 31 janvier, à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence au sommet de l'Union africaine, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine réunis à Addis-Abeba ont adopté la Stratégie africaine intégrée pour les mers et les océans – horizon 2050. Comme suite aux résolutions 2018 (2011) et 2039 (2012) du Conseil de sécurité et aux décisions issues du sommet de Yaoundé de juin 2013, le BRENUAC, en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, a aidé activement la CEEAC, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Commission du golfe de Guinée, l'Union africaine et le Gouvernement camerounais à organiser, du 22 au 26 avril à Yaoundé, la première réunion du Groupe de travail interrégional, au cours de laquelle les experts ont élaboré un plan d'action pour 2014-2016 et une feuille de route de juin à décembre 2014, le but étant de mettre en place le Centre de coordination interrégional, et fixé à juin 2015 l'échéance aux fins de la mise en place des premières capacités opérationnelles et de la définition de stratégies de communication et de mobilisation de ressources. La deuxième réunion du Groupe de travail interrégional se tiendra du 10 au 15 mai à Yaoundé, l'objectif étant d'arrêter le texte de ces documents, aux fins de leur adoption en juin 2014. Le BRENUAC continue de participer en tant que groupe d'experts informel au Groupe G8+ des Amis du golfe de Guinée, qui aide les États Membres et les organisations régionales à faire face aux problèmes de l'insécurité maritime.

IV. Armée de résistance du Seigneur

A. Situation actuelle

45. On croit savoir que l’Armée de résistance du Seigneur (LRA) s’est scindée en plusieurs groupes ultramobiles qui opèrent avec une grande autonomie en République centrafricaine et en République démocratique du Congo et tentent essentiellement de survivre en s’attaquant à des civils et en commettant des meurtres, pillages et enlèvements. Aucun massacre prémédité ou autre violation grave des droits de l’homme n’a été signalé récemment. D’après le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, on a dénombré 65 attaques imputées à la LRA au premier trimestre de 2014 en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, qui se sont soldées par 2 morts et 93 enlèvements. Le nombre de décès enregistrés a baissé considérablement par rapport aux premiers trimestres de 2012 et de 2013, le nombre d’enlèvements, qui demeure élevé, ayant diminué par rapport au quatrième trimestre de 2013.

46. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a également indiqué que le nombre de personnes déplacées dans les zones où sévit la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud était passé de 326 448 au 31 décembre 2013 à 159 927 au 31 mars 2014, et ce principalement parce que les réfugiés et déplacés sont de plus en plus nombreux à regagner la République démocratique du Congo, la sécurité ayant été rétablie à la suite d’opérations menées en septembre 2013 par la Force régionale d’intervention contre les bases de la LRA dans le parc national de la Garamba. Par conséquent, les communautés résidant autour du parc jouissent d’un niveau de sécurité sans précédent depuis le début de 2008, les partenaires sur le terrain ayant dénombré neuf attaques seulement ces six derniers mois. Au total, la République centrafricaine a accueilli 21 000 déplacés et 3 225 réfugiés; la République démocratique du Congo, 113 154 déplacés et 6 574 réfugiés; et le Soudan du Sud, 15 974 réfugiés, dans les zones où sévit la LRA.

47. En République centrafricaine, l’attention de la communauté internationale étant retenue par les violences sectaires dans l’ouest, les forces de la LRA ont continué de s’en prendre aux communautés de l’est du pays. Au premier trimestre de 2014, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé 24 attaques et 45 enlèvements de la LRA, principalement dans la préfecture du Haut-Mbomou, preuve d’un net regain d’activité de la part de la LRA. Les attaques se seraient également multipliées dans les préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto. En outre, selon de multiples allégations, la LRA continuerait d’enrôler des enfants dans ses rangs dans les préfectures du Mbomou, du Haut-Mbomou et de la Haute-Kotto. Ces allégations n’ont cependant pu être vérifiées, du fait de l’insécurité dans ces secteurs, par ailleurs inaccessibles.

48. D’après certaines informations, des dirigeants de la LRA basés dans la partie nord-est de la République centrafricaine mettraient à profit l’instabilité dans le pays pour reconstituer leurs forces. On soupçonne également d’ex-combattants de la Séléka et des notables locaux de connivence avec la LRA de lui fournir des renseignements sur les opérations et les moyens de la Force régionale d’intervention, ainsi que des armes et des munitions.

49. En République démocratique du Congo, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a fait état de 41 attaques imputées à la LRA, ainsi que de 2 décès et 48 enlèvements, au premier trimestre de 2014. Le nombre d'attaques a reculé de 21 % par rapport au trimestre précédent, et les décès et les enlèvements de 86 % et de 52 %, respectivement. Dans l'ensemble, les meurtres et enlèvements ont considérablement diminué, y compris en intensité et en violence, ces six derniers mois. Mais à en juger par les pics d'activité en février et en mars 2014, la LRA se déplace vers l'ouest, des districts du Haut-Uélé et du Bas-Uélé vers les localités de Niangara et de Bangadi. De janvier à mars, des éléments de la LRA ont enlevé 10 enfants dans le Haut-Uélé (7) et le Bas-Uélé (3), dans la province Orientale, le plus jeune ayant 4 ans et le plus âgé, 17 ans.

50. Au Soudan du Sud, il n'est fait état d'aucune activité de la LRA au cours de la période considérée. Elle aurait sévi en novembre 2013 mais, d'après la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), sa dernière attaque d'envergure remonterait à juin 2011.

51. Si la coopération parmi les pays participant à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur de l'Union africaine et l'appui militaire des États-Unis d'Amérique ont permis à la Force régionale d'intervention d'élargir ses opérations, l'instabilité qui règne en République centrafricaine et au Soudan du Sud remet en cause les progrès accomplis à ce jour. En République centrafricaine, l'absence de forces nationales de sécurité et notamment de capacités d'échanges de renseignements, ainsi que l'exacerbation du conflit intercommunautaire et la montée de l'hostilité à l'égard des contingents étrangers de la Force régionale d'intervention mettent à mal les opérations de lutte contre la LRA. Le redéploiement des contingents ougandais et sud-soudanais de la Force régionale d'intervention affectés à ces opérations est de nature à fragiliser la sécurité dans l'État de l'Équatoria occidental, ce que la LRA pourrait mettre à profit. Les milices janjaouid armées et les éleveurs, qui se déplacent entre la partie sud du Darfour et la République centrafricaine, constituent une source supplémentaire d'insécurité. En effet, ils ont de temps à autre des accrochages avec la Force régionale d'intervention et sont soupçonnés d'informer la LRA des mouvements de la Force régionale d'intervention.

52. Selon le Gouvernement soudanais, il n'y a pas d'éléments de la LRA dans l'enclave contestée de Kafia Kingi, située à la frontière entre la République centrafricaine, le Soudan du Sud et le Soudan. Mais d'après des sources dignes de foi, Joseph Kony, le chef, et de hauts commandants de la LRA y sont retournés récemment chercher un sanctuaire dans les secteurs sous contrôle soudanais.

B. Coordination et mobilisation des ressources

53. Le 12 février à Kampala, les membres d'une délégation conjointe du BRENUAC et de l'Union africaine, présidée par Issve Francisco Madeira, Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, se sont entretenus avec le Ministre ougandais de la défense, qui a réaffirmé la ferme adhésion politique de son pays à l'Initiative de coopération régionale contre la LRA. Ce dernier a également proposé d'en faire le point au cours de la prochaine réunion du Mécanisme conjoint de coordination et promis de redéployer les Forces de

défense populaires de l'Ouganda se trouvant au Soudan du Sud au sein de la Force régionale d'intervention une fois que la situation dans ce pays se serait stabilisée.

54. Mon Représentant spécial et l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur ont coprésidé la réunion semestrielle des coordonnateurs concernés, les 13 et 14 février à Entebbe (Ouganda). Y étaient représentées des institutions des quatre pays où sévit la LRA, y compris les missions et organismes compétents des Nations Unies, des organisations non gouvernementales et des donateurs. Les participants ont pris note des résultats collectifs obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités. Le BRENUAC et l'Union africaine ont veillé à entretenir l'adhésion des autorités des pays où sévit la LRA à la stratégie régionale des Nations Unies et à l'Initiative de coopération régionale contre elle. Sur le front militaire, la Force régionale d'intervention a continué d'exercer une pression militaire sur la LRA. S'agissant de la dimension civile, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales ont entrepris diversement de garantir la protection des civils, notamment des enfants, et de l'aide humanitaire, multiplié les activités en matière de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement et apporté leur concours à la consolidation de la paix, aux droits de l'homme, à l'état de droit et au développement. Les participants ont également réfléchi aux questions de développement à long terme, dans la perspective d'un prochain atelier consultatif de l'Union africaine pour définir la voie à suivre en vue de la stabilisation à long terme de la situation dans les pays où sévit la LRA. L'atelier fera fond sur une évaluation préliminaire menée par la Banque mondiale.

55. Au cours de la réunion, le BRENUAC a aidé à dégager une série de recommandations tendant à permettre d'aller de l'avant dans les cinq domaines clefs de la stratégie régionale des Nations Unies. Il a également resserré la coordination entre tous les organismes concernés. Les participants ont également formulé des recommandations pour accroître les échanges d'information entre organismes des Nations Unies à vocation mondiale, nationale ou thématique, ainsi qu'entre ceux-ci et les entités non onusiennes, et enfin entre acteurs de la sécurité, tels que la Force régionale d'intervention, la MINUSS, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), la MISCA, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), et pays fournisseurs de contingents.

56. Mon Représentant spécial a assisté le 25 mars 2014 à Addis-Abeba à la quatrième réunion ministérielle du Mécanisme conjoint de coordination de l'Initiative de coopération régionale contre la LRA. Les quatre pays qui y ont participé ont réaffirmé leur adhésion aux opérations de la Force régionale d'intégration, le Soudan du Sud et l'Ouganda ayant, quant à eux, promis de ramener les troupes qu'ils avaient retirées, une fois que la situation politique au Soudan du Sud le permettrait. Les pays ont souscrit à la proposition de restructuration du quartier général de la Force régionale d'intervention et à la reprise des réunions trimestrielles du Mécanisme conjoint de coordination pour revigorer l'Initiative et ont prié l'Union africaine de dépêcher une mission d'évaluation technique en République centrafricaine, le but étant d'arrêter les modalités de coordination entre la Force régionale d'intervention et la MISCA. Mon Représentant spécial a rappelé la recommandation formulée par le Conseil de sécurité dans la déclaration de son président en date du 19 décembre 2012 (S/PRST/2012/28), tendant à l'organisation

d’une réunion de haut niveau entre les pays où sévit la LRA, afin de resserrer davantage la coopération politique, recommandation à laquelle le Mécanisme conjoint de coordination a souscrit.

57. L’Union européenne et les États-Unis continuent d’apporter un soutien essentiel à la mise en œuvre de l’Initiative de coopération régionale contre la LRA. En mars, l’Union a débloqué 1,9 million d’euros à titre d’appui à la Force régionale d’intervention et au Bureau de l’Envoyé spécial de l’Union africaine pour l’Armée de résistance du Seigneur, les États-Unis ayant, quant à eux, renforcé leur appui à la Force régionale d’intervention en mettant à sa disposition des appareils militaires spécialisés et des spécialistes pour faciliter le transport rapide de troupes. Mais le financement de nombre de projets du plan d’exécution de la stratégie régionale des Nations Unies demeure insuffisant.

C. Application de la stratégie régionale des Nations Unies

1. Mise en œuvre intégrale de l’Initiative de l’Union africaine contre l’Armée de résistance du Seigneur

58. Les opérations de la Force régionale d’intervention continuent de peser dans la lutte contre la LRA, même si des revers récents risquent de mettre en cause la mise en œuvre intégrale de l’Initiative de coopération régionale contre la LRA et l’application de la stratégie régionale des Nations Unies. À ce stade, 3 380 des 5 030 hommes promis au départ par les pays participant à l’Initiative de coopération régionale sont sur place; par suite, l’effectif actuel est de 2 147 hommes, les contingents ougandais et sud-soudanais ayant été provisoirement redéployés par leurs gouvernements respectifs pour faire face à la crise intérieure au Soudan du Sud. Le contingent de la République démocratique du Congo demeure à pied d’œuvre, quoique sous-équipé : seuls 60 des 150 membres du contingent promis ont été déployés (55 à Obo, en République centrafricaine, et 5 à Yambo, au Soudan du Sud). Entre-temps, les forces de la MONUSCO continuent de soutenir les opérations militaires menées en République centrafricaine par les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC).

59. La communication est désormais établie entre le quartier général de la Force régionale d’intervention et le siège de l’Union africaine à Addis-Abeba, mais la mise en œuvre intégrale de l’Initiative est tributaire de la mobilisation des ressources et de l’équipement nécessaires à l’établissement de communications fiables entre la Force régionale d’intervention et les trois secteurs concernés. Il faut également des ressources pour prêter un concours plus conséquent au Bureau de l’Envoyé spécial de l’Union africaine pour l’Armée de résistance du Seigneur et combler les lacunes d’ordre logistique.

2. Renforcement de l’action en faveur de la protection des civils

60. Les missions et organismes des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et les organisations non gouvernementales œuvrent activement à promouvoir la protection des civils dans les zones où sévit la LRA. L’UNICEF continue de former les administrateurs de la Force régionale d’intervention à la protection de l’enfance et à la prévention de la violence sexuelle et sexiste et à appuyer l’échange transfrontière d’informations sur les enseignements tirés en matière de protection, de réintégration

et de consolidation des relations intergouvernementales dans les pays où sévit la LRA. Une organisation non gouvernementale a organisé en janvier 2014 à Kampala un atelier qui se voulait l'occasion d'examiner les pratiques en cours, les difficultés et les priorités en matière de protection et de réintégration dans les zones où sévit la LRA.

61. En République centrafricaine, du fait du regain d'activité de la LRA dans les préfectures du Mbomou et de la Haute-Kotto, contrôlées par la Séléka, où la présence des acteurs humanitaires est minime, les communautés dans ces secteurs s'exposent à un risque accru d'attaques de la part de la LRA. L'UNICEF a néanmoins poursuivi ses interventions en matière de protection et octroyé une assistance par l'intermédiaire d'une organisation non gouvernementale présente sur le terrain, l'objectif étant d'accroître la résilience des communautés menacées par la LRA, grâce à l'administration de soins provisoires, à la recherche et à la réunification des familles, notamment s'agissant des enfants séparés ou non accompagnés, ainsi qu'à la promotion d'activités d'épanouissement du jeune enfant, de programmes de formation professionnelle et d'activités rémunératrices. Par le biais de ses partenaires, l'UNICEF a également renouvelé son programme visant à fournir un soutien psychosocial aux enfants et aux autres victimes des attaques de la LRA dans le pays et à favoriser leur réintégration. Le Département d'État et l'Agency for International Development des États-Unis ont financé les réseaux de communication pour renforcer la protection des communautés.

62. En République démocratique du Congo, l'action de la MONUSCO a consisté à créer des bases d'opérations mobiles dans les zones vulnérables, conjointement avec les forces armées, à en installer également en Namibie, à organiser des patrouilles pour rassurer les populations civiles, à construire des ponts le long de la route Dungu-Faradje, à former les coordonnateurs des réseaux d'alerte locale et à élaborer un plan local de protection de la communauté. Grâce à un partenariat privé-public financé par l'USAID avec Vodacom Congo, des tours de téléphonie cellulaire sont à présent opérationnelles dans les zones où sévit la LRA. Les organisations non gouvernementales sur le terrain gèrent des comités de protection des communautés dans huit villages vulnérables du pays.

3. Extension des activités de désarmement, démobilisation, réintégration et réinstallation ou rapatriement à toutes les zones où sévit la LRA

63. Les forces militaires régionales luttant contre la LRA, les conseillers militaires des États-Unis, les organisations non gouvernementales et les partenaires locaux continuent d'unir leurs efforts pour favoriser les défections au sein de la LRA. Depuis décembre 2013, 37 combattants faisant partie de la LRA depuis au moins six mois, dont 11 Ougandais, auraient déserté. Dix-neuf d'entre eux ont fait défection à Zemio (République centrafricaine) en décembre 2013; on n'avait pas vu un aussi grand nombre de combattants quitter simultanément les rangs de la LRA depuis 2008.

64. La MONUSCO s'est notamment employée à faire œuvre de sensibilisation auprès des populations locales et à organiser des ateliers à Dungu, Niangara et Faradje pour établir des points de rassemblement sûrs. La Mission et ses partenaires ont diffusé des annonces par haut-parleurs et des messages vidéo préenregistrés encourageant les défections, tout en continuant de participer à des échanges de visites entre acteurs dans les zones où sévit la LRA.

65. Les conseillers militaires des États-Unis ont redoublé d'efforts pour favoriser les défections en larguant des tracts, diffusant des émissions radiophoniques, installant des haut-parleurs aériens et mettant en place des points de ralliement sûrs. Plus d'un million de tracts encourageant les défections ont été largués sur 17 sites dans les pays en proie aux activités de la LRA.

66. L'UNICEF a continué de travailler avec la Force régionale d'intervention, les missions des Nations Unies et la société civile pour faciliter le retour et la réintégration des enfants dans toute la région. En collaboration avec l'UNICEF et les autorités locales sud-soudanaises, une organisation non gouvernementale travaillant sur le terrain prévoit de convoquer une réunion des dirigeants locaux destinée à recenser les besoins et les lacunes et à mettre au point des stratégies communes pour la réintégration des rapatriés, et d'organiser la réunion annuelle du Groupe de travail régional de la société civile, lequel sera composé de dirigeants locaux et de représentants des populations de l'ensemble de la sous-région qui vivent dans des zones où la LRA est présente. Ces deux réunions devraient avoir lieu en mai 2014. En outre, l'UNICEF a appuyé la réadaptation et la réinsertion des enfants touchés par les activités de la LRA, notamment ceux qui avaient été enlevés.

4. Coordination des activités humanitaires et des activités de protection de l'enfance dans toutes les zones où sévit la LRA

67. Dans nombre des pays dans lesquels sévit la LRA, la situation humanitaire demeure précaire. En République centrafricaine, les organisations non gouvernementales ne sont présentes que dans certaines zones touchées par les activités de la LRA, compte tenu de l'accès limité dont elles disposent, et en République démocratique du Congo, elles continuent de se retirer progressivement des zones qui ne sont pas en situation d'urgence, malgré la persistance des besoins humanitaires. En dépit de ces difficultés, divers acteurs demeurent très actifs dans la région.

68. L'UNICEF et ses partenaires ont élaboré des supports pédagogiques et dispensé une formation sur la protection de l'enfance et la prévention de la violence sexuelle à plus de 300 membres de la Force régionale d'intervention, lesquels ont, à leur tour, formé leurs subordonnés. En mars 2014, l'UNICEF a constaté qu'il était nécessaire d'apporter protection et assistance humanitaire aux populations vivant dans les zones du sud-est de la République centrafricaine où la LRA est présente, et s'emploie actuellement à déployer des spécialistes de la protection de l'enfance dans ce pays. En coopération avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et les missions des Nations Unies, l'UNICEF continue de surveiller le respect des droits de l'enfant dans les zones où sévit la LRA et d'en signaler les violations, et de contribuer à la prise en charge temporaire des enfants qui ont fui la LRA, à la recherche des membres de leur famille et à leur regroupement familial.

5. Fourniture d'appui dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement aux gouvernements touchés par les activités de la LRA afin de leur permettre de rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire

69. En Ouganda, le Plan national de développement prévoit de transposer à plus grande échelle les activités de développement menées dans le nord de l'Ouganda.

Dans le même temps, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a dispensé des conseils techniques aux institutions nationales ougandaises dans un certain nombre de domaines touchant à la LRA, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de cadre national de politique générale sur la justice transitionnelle et d'un règlement de procédure et de preuve visant à faciliter les poursuites contre les personnes qui auraient commis des crimes graves et des violations flagrantes des droits de l'homme depuis que la LRA est en activité. En outre, le Haut-Commissariat aide, dans le cadre de l'Équipe spéciale de surveillance et d'information concernant les violations graves perpétrées contre des enfants en période de conflit armé, la Commission ougandaise des droits de l'homme à s'acquitter de son mandat de protection en rassemblant des preuves écrites sur les crimes graves et les violations flagrantes des droits de l'homme commis dans le nord de l'Ouganda depuis que la LRA est en activité.

70. En République centrafricaine, la MINUSCA continuera d'organiser les réunions de son Équipe spéciale interorganisations concernant la LRA. Les nouvelles autorités de transition ont nommé des coordonnateurs pour les questions relatives à la LRA aux niveaux stratégique et opérationnel, et se sont engagées à participer aux réunions de l'Équipe spéciale de la Mission. La Mission a également plaidé pour que les nouvelles autorités de transition réfléchissent de nouveau à la mise au point d'une stratégie nationale concernant la LRA et offert un appui technique à cet égard.

71. En République démocratique du Congo, la MONUSCO a appuyé une série d'activités visant à asseoir l'autorité de l'État dans les zones où sévit la LRA. Elle a financé la construction du tribunal de paix à Dungu et facilité l'affectation des trois juges qui y travailleront. Elle a aidé le tribunal militaire à tenir des audiences foraines et contribué à améliorer les conditions de détention dans les prisons. Elle a contribué à la réouverture de commissariats de police, dont le poste auxiliaire de Doruma, qui est devenu opérationnel au cours de la période considérée. En promouvant le déploiement de policiers dans les zones où sévit la LRA, elle a permis aux Forces armées de la République démocratique du Congo de lancer des opérations militaires destinées à lutter contre la LRA. Des ateliers de renforcement des capacités ont également été organisés à l'intention des autorités locales dans les zones dans lesquelles la LRA est présente.

V. Observations et recommandations

72. J'exprime de nouveau ma reconnaissance aux États et aux institutions d'Afrique centrale pour le rôle précieux et primordial qu'ils jouent, en collaboration avec l'Union africaine, pour mettre fin à la crise qui sévit en République centrafricaine. La CEEAC et la CEMAC ont fait la preuve de leur volonté indéfectible de trouver une solution à la crise et d'œuvrer ainsi à asseoir la paix et la stabilité dans la sous-région.

73. Je salue les efforts déployés par les pays de la sous-région, les entités des Nations Unies, les organisations non gouvernementales nationales et internationales et les autres partenaires pour lutter contre les répercussions de la crise en République centrafricaine sur les pays voisins. À cet égard, j'invite la communauté internationale à fournir d'urgence l'appui financier nécessaire au Plan régional interinstitutions d'intervention en faveur de la République centrafricaine, afin

d'aider les États concernés à répondre à des besoins humanitaires qui ne cessent de croître.

74. Je m'inquiète des conséquences des combats entre l'armée nigériane et Boko Haram, qui ont provoqué le déplacement de dizaines de milliers de Nigérians vers le nord du Cameroun et le Tchad. Je suis également préoccupé par les agissements – enlèvements et attentats à la bombe meurtriers, notamment – auxquels se livre Boko Haram dans certains États de la sous-région. Je me félicite des efforts qui sont faits pour renforcer la coopération aux frontières et engage les pays d'Afrique centrale concernés à coopérer avec le Nigéria pour mettre rapidement un terme aux activités des groupes armés et extrémistes qui continuent de compromettre la paix et la stabilité dans la région. Je salue également la détermination des États de la région à aller de l'avant dans l'élaboration du plan pour la mise au point d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et les armes légères et de petit calibre en faveur de l'Afrique centrale. Le BRENUAC continuera d'appuyer ces efforts, en collaboration avec les entités des Nations Unies concernées.

75. Les pertes financières que la piraterie et l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée représentent pour l'économie des États Membres de l'Afrique centrale sont colossales. Je salue les importants progrès qui ont été faits pour asseoir plus solidement la gestion durable des affaires maritimes en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et me félicite de l'adoption officielle, à la vingt-deuxième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, de la Stratégie maritime africaine intégrée à l'horizon 2050. J'applaudis également l'établissement d'une feuille de route et d'un plan d'action pour la mise sur pied d'un centre interrégional de coordination et invite les États et les organisations sous-régionales du golfe de Guinée à continuer de s'employer à appliquer les décisions prises au sommet de Yaoundé. Le BRENUAC continuera d'aider la région et de mobiliser l'appui nécessaire en vue d'atteindre cet objectif.

76. Je me félicite des initiatives prises par les chefs d'État, les pays d'Afrique centrale et la CEEAC pour s'attaquer au problème du commerce illicite d'espèces sauvages. Je demeure préoccupé par les liens qui existent entre le commerce illicite d'espèces sauvages et les groupes armés qui sévissent dans la sous-région, en particulier l'Armée de résistance du Seigneur. Le BRENUAC continuera d'aider la sous-région à mettre au point des stratégies concertées pour faire face à ce problème.

77. Tout en prenant note des préoccupations de certains États en ce qui concerne la libre circulation des personnes et des biens, j'encourage la CEMAC à continuer de s'employer, en collaboration avec le BRENUAC, à accroître l'intégration politique et économique des États d'Afrique centrale, ce qui permettra de renforcer le développement de la région.

78. Je salue les avancées enregistrées dans la lutte contre la menace que représente la LRA et me félicite de la fructueuse coopération qu'entretiennent le BRENUAC et l'Union africaine ainsi que des contributions versées par les pays dans lesquels sévit la LRA, le système des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les donateurs. Je rends hommage, en particulier, aux États-Unis et à l'Union européenne pour l'appui indispensable qu'ils apportent.

79. D'ici au transfert des responsabilités de la MISCA à la MINUSCA, le 15 septembre 2014, j'exhorte la Force régionale d'intervention de l'Union africaine et la MISCA à mieux coordonner leurs activités. À cet égard, je me félicite qu'à sa quatrième réunion ministérielle, le Mécanisme conjoint de coordination ait décidé de demander à la Commission de l'Union africaine de déployer une mission d'évaluation technique chargée de définir les modalités de la coordination entre les deux forces de l'Union africaine, et de tenir un sommet des pays touchés par les activités de la LRA.

80. Si elle continue globalement à s'affaiblir, la LRA constitue toujours une menace grave, d'autant que son haut commandement est intact et qu'elle possède un fort potentiel de déstabilisation dans la sous-région. En outre, l'instabilité qui règne en République centrafricaine et au Soudan du Sud compromet gravement les progrès réalisés jusqu'à présent. Je demande aux pays participant à l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de la LRA, dirigée par l'Union africaine, de fournir à la Force d'intervention régionale les contingents qu'ils se sont engagés à mettre à sa disposition.

81. Je tiens à réaffirmer que la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer la menace que représente la LRA et à remédier aux effets de ses activités propose une démarche globale permettant de répondre à toute une série de besoins pressants dans les zones où sévit la LRA, et demande à la communauté internationale de verser des fonds à l'appui des activités décrites dans le plan de mise en œuvre adopté par le Conseil de sécurité en décembre 2012. Compte tenu de la très faible présence des acteurs humanitaires dans de nombreuses zones touchées par les opérations de la LRA, j'appelle l'attention sur le fait que les donateurs doivent appuyer les activités de relèvement rapide afin de rétablir les moyens de subsistance de base des populations touchées, et leur accès aux services essentiels.

82. Je tiens à remercier de nouveau les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la CEEAC, la CEMAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale de la région des Grands Lacs et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur collaboration constante avec le BRENUAC. Je remercie aussi les diverses entités du système des Nations Unies qui œuvrent en Afrique centrale, en particulier les chefs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les bureaux régionaux, les équipes de pays et autres entités concernées, d'apporter leur appui et leur collaboration au BRENUAC. Pour conclure, je tiens à rendre hommage à mon Représentant spécial, Abou Moussa, et au personnel du BRENUAC pour les efforts qu'ils continuent de déployer au service de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.